

TRANSFORMATION D'UNE SARL EN SA OU SAS

Documents pour la société

- 1 ex. **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 1 ex. des statuts mis à jour certifié conforme par les représentants légaux
- 1 ex. du **journal d'annonces légales** ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 ex. du rapport du commissaire à la transformation (déposé au greffe du TC, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation -art R224-3 c. com.)
- Dépôt du dossier par un **mandataire** : [joindre le pouvoir](#)

Si les personnes ayant pouvoir d'engager la société, les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance ne sont pas nommés dans les statuts :

- 1 ex. du procès-verbal de l'assemblée générale signé en original

Documents pour les membres de la société

Pour les PCA, PCA DG, président, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire ou du conseil de surveillance (à l'exception des anciens gérants de la SARL) :

- Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- [Attestation de non condamnation pénale](#)

Pour les membres personnes morales

- Extrait k bis de – de 3 mois

Pour le représentant permanent s'il est différent du représentant légal de la société

- Copie de la carte d'identité **ou** du Passeport en cours de validité
- [Attestation de non condamnation pénale](#)
- copie de la décision nommant le représentant permanent

Pour les commissaires aux comptes

- Lettre d'acceptation de la mission
- Attestation d'inscription sur la liste s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée

Formulaire :

Formulaire M2 téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (*sauf en cas de prestation Rendez-vous - voir plus bas*)

Coût de la formalité

216.50 € Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**

Prestations complémentaires du CFE pour vous faciliter et simplifier vos démarches : 60 €

Vous êtes reçu en **rendez-vous**, vous bénéficiez d'un **conseil personnalisé**. Votre formalité est traitée immédiatement par votre interlocuteur CFE (**pas de formulaire déclaratif à remplir**). Vous repartez avec votre récépissé CFE de dépôt de dossier et votre interlocuteur vous assure un suivi personnalisé. Vous avez la garantie d'un dossier conforme

Contact : sur rendez vous

**CCIT DE LA MARNE
CFE**

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr